



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 102150

## Texte de la question

Mme Chaynesse Khirouni attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conditions de remboursement des soins et des produits complémentaires améliorant la qualité de vie des patients atteints de cancer. En effet, les traitements médicamenteux et thérapeutiques liés à un cancer sont remboursés à 100 % par l'assurance maladie, mais certains produits consécutifs aux traitements ne sont pas pris en charge par le système de remboursement. C'est, par exemple, le cas des crèmes dermatologiques d'hydratation, des vernis au silicium anti-UV permettant de prévenir la perte des ongles, des soutiens-gorge adaptés au port de prothèses mammaires, etc. Ces petits matériels dits « de confort » concernent pourtant les effets secondaires des traitements de chimiothérapie et sont indispensables au bien-être et à la dignité des personnes touchées par la maladie. Actuellement, pour certaines dépenses incontournables, les caisses primaires d'assurance maladie accordent, après examen du dossier, une aide financière individuelle dans le cadre des fonds d'action sanitaire et sociale. Mais ces aides demeurent insuffisantes pour compenser les charges des patients dont les moyens financiers sont trop faibles. Aussi, au regard de l'une des quatre grandes ambitions du plan cancer 2014-2019, « Préserver la continuité et la qualité de vie », il pourrait être opportun d'envisager la mise en place d'un panier de « soins supports », une enveloppe de prise en charge qui serait utilisée par les patients selon leurs besoins spécifiques. Elle lui demande donc quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour améliorer le remboursement de ces soins complémentaires.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chaynesse Khirouni](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102150

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 janvier 2017](#), page 422

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)